

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2021

Le Lundi 13 septembre 2021 à 19 heures se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur SERVIAN Bruno, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de votants : 15

Date de la convocation : 08/09/2021

Présents : Bruno SERVIAN - Martine CARAYON - Stéphane PHILIBERT - Sonia CHOVIN - Pédro SANCHEZ - Rémi BRET - Christelle CHEVALIER - Laurent IMBERT - Céline FERRAND - Pierrick CLARET - Ellen PETIT - Didier LEJOUR - Michèle BLESSON - Marie-Danielle GELIBERT

Excusée : néant

Pouvoir : Frédérique MARTY à Stéphane PHILIBERT

Secrétaire de séance : Stéphane PHILIBERT

Retards excusés : Sonia CHOVIN (19h20), Didier LEJOUR (19h40), Remi BRET (20h00)

Adoption du compte rendu du conseil municipal du 28 juin 2021 (13/13)

Le compte rendu du conseil municipal du 28 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

1- Rapport sur la qualité du service EAU 2020 (13/13)

Monsieur Stéphane PHILIBERT rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Après présentation des principaux éléments du rapport annuel concernant la gestion des services d'eau faisant apparaître que la gestion du service des eaux est saine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

D'ADOPTER le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2020

Stéphane PHILIBERT précise les travaux d'investissement 2021 à réaliser : couvercle et échelle inox au réservoir.

2-Rapport d'activité Agglo 2020

2-1 *) Rapport sur la qualité du service public de prévention et gestion des déchets 2020 (14/14)

Monsieur le Maire expose :

Conformément aux articles D2224-1 et D2224-3 du Code général des collectivités territoriales, il est fait obligation aux communes et EPCI de 3 500 habitants et plus de mettre à la disposition du public le ou les rapports annuels en question.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport sur la qualité du service public de prévention et gestion des déchets 2020, établi par la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo. Ce rapport est consultable en Mairie par tout citoyen qui en fait la demande.

2-2 *) Rapport sur la qualité du service assainissement 2020 (14/14)

Monsieur le Maire expose :

Conformément aux articles D2224-1 et D2224-3 du Code général des collectivités territoriales, il est fait obligation aux communes et EPCI de 3 500 habitants et plus de mettre à la disposition du public le ou les rapports annuels en question.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport sur la qualité du service assainissement 2020 établi par la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo.

Ce rapport est consultable en Mairie par tout citoyen qui en fait la demande.

3 – Approbation des statuts VRA (14/14)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-17, L.5211-5, L. 5216-1 et suivants,

Vu la délibération 2021-083 du Conseil communautaire du 30 juin 2021,

Monsieur le Maire expose :

Par délibération du 30 juin 2021, le Conseil communautaire de Valence Romans Agglo a approuvé la modification des statuts de la Communauté d'agglomération.

En effet, suite à l'adoption du projet de territoire qui définit les ambitions pour le territoire à 10 ans, il convient de faire évoluer certaines compétences afin de mettre en œuvre les actions définies par celui-ci.

Ces modifications portent également sur la mise en jour des statuts pour tenir compte de récentes évolutions législatives relatives à la définition des compétences obligatoires et optionnelles et à la vie institutionnelle.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil municipal DECIDE :

- ***D'approuver*** la modification du titre 2 « Compétences » et du titre 3 « Fonctionnement » des statuts de Valence Romans Agglo tels qu'annexés à la présente délibération.

3 Bis -Info sur le compte rendu du conseil communautaire de l'Agglo de juin

Il Concerne

-les votes des différents budgets

- le projet de mise en place du PLUi, pour rappel le Conseil Municipal de Montvendre comme la majorité des communes a voté contre la mise en place d'un PLUi. Toutefois un groupe de travail est engagé au niveau de VRA pour l'éventuelle élaboration d'un PLUi à long terme.

- projet de nouvelle station d'épuration et déplacement de la déchetterie de Montvendre
La semaine prochaine aura lieu la réunion de présentation de la nouvelle implantation de la station d'épuration (au nord du rond point RD538 côté Malissard).

4-Choix des candidats admis à remettre une offre

Suite à l'annonce pour la maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation de la construction du restaurant scolaire et suite à la mise en place d'une procédure restreinte des marchés publics, voici les 3 candidats retenus pour remettre une offre : Cabinet Maxit, Cabinet Rouveyrol et AGC concept
De plus, suite à la demande de modification du règlement de la consultation faite par l'ordre des architectes, il y aura la suppression de la planche graphique dans l'offre remis par les candidats.
L'ouverture du restaurant scolaire est envisagée pour la rentrée 2023.

5-Décisions modificatives de crédits (14/14)

Budget EAU

Pour le paiement à l'Agence de l'eau pour les crédits manquants :

+ 193 € au C/706129 D et +2 696 € au C/701249 D

-2889 € sur le C/022 de dépenses imprévues en contrepartie.

6 – Recrutement des agents d'animation périscolaire et technique (15/15)

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison des rythmes scolaires et périscolaire et du maintien des temps d'accueil péri-éducatifs (TAPE), il y a lieu de recruter

-sept agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions prévues à l'article 3 1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 (Boscher, Eloi, Sagnard, Tsimpitry, Maccari, Seralini, Gerland) mais aussi en lien avec la reprise du personnel de l'association du restaurant scolaire et de la garderie

-Un agent technique (Carnier) en CDD du 16/09/2021 au 15/09/2022 à 26h/Semaine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- De recruter sept emplois non permanents au grade d'adjoint d'animation catégorie C1 à temps non complet en période scolaire (10.19/35 ; 21.95/35 ; 25.17/35 ; 20.32/35 ; 6.27/35h ; 3.14/35h ; 4.70/35) du 01.09.2021 au 31.08.2022.

- De recruter un agent technique catégorie C1 à temps non complet (26h/35)

- Que les rémunérations sont fixées sur les bases des grilles indiciaires relevant du grade d'adjoint d'animation et d'adjoint technique

- D'inscrire au budget les crédits correspondants

7 – Point Foncier

Rien de nouveau : projet de cession ou échange avec Cts Barlatier, Jouzier, André et procédure de déclassement du domaine public.

Suite à la demande d'un riverain, Le maire va étudier la possibilité de rétrocession d'une partie de la placette du puit au hameau des Romieux car il y a un puit communal avec plusieurs accès (Vey Boudechiche et Chapon).

8- Point avancement PLU

Réunion de la commission cadre de vie.

Finalisation de la liste des bâtiments autorisés pour le changement de destination.

Toujours en attente du cabinet ALPICITE de l'envoi du nouveau projet du règlement et des nouvelles options à choisir (en fonction du cout budgétaire).

9- Point travaux et divers

-2 arrêts de bus route de la Baume Cornillane se feront par la commune suite au rendez-vous avec Mr Sassi de VRD. L'un a la montée à l'angle du terrain Barnasson et l'autre à la descente au carrefour du chemin de Die. L'entreprise ECHEVIN va faire un devis et les travaux se feront au plus tôt.

-Dérasement Garenne et Virettes

-Placette jardin du soleil fini avec passage piéton Soleil – Lilas

-Chassagne goudronnage

-Balayage route de Barcelonne à venir

-Remise en forme du chemin de la Serve

-Reste des fossés à curer : Aube et Cordières

10- Point rentrée scolaire

La rentrée c'est bien passée pour les 159 enfants

Des travaux ont été fait pendant les vacances : 1 Classe repeinte et remplacement du WC adultes en primaire et changement du sol souple de la classe du haut en maternelle

L'achat test psycho sera effectué pour la psy scolaire en lien avec le RASED.

- QUESTIONS DIVERSES

*Lecture du courrier de remerciement de Monique ROCHETTE pour l'embellissement et l'entretien du village en lien avec la messe du 15 aout à la Vierge.

*Remerciements des jeunes agriculteurs pour la fête de l'agriculture du 5 septembre (6000 personnes).

*Succès de la fête de la moisson avant la petite averse de la fin de soirée.

*Planning des manifestations à venir : clean-up Day jeudi 16/09 en partenariat avec Vinci, vendredi 17/09 concert au marché, centenaires du monument aux morts le 25/09, Rallye Vélo le 26/09.

*Panneau d'affichage lumineux mis en place fin août.

*Marché forain : Ce marché a été mise en place à la suite de la demande d'habitants et d'avis des habitants (sondage démocratique et participatif), après un excellent départ au mois de mai et juin la fréquentation a été plus compliqué en juillet-Aout. Une relance sera effectuée le vendredi 17 septembre avec un concert en soutien.

*Le conseil Municipal rajoute Madame Marie-Danielle GELIBERT en tant que référente au restaurant scolaire.

*Réunion des présidents d'association le jeudi 7 octobre à 19h00.

*Consultations des dépôts de documents d'urbanisme (PC, DP, Cu).

*Enterrement de lignes par EDF : travaux à venir contre-allée, Virettes, la molle, Aube.

*Fibre : rencontre de Mme Mouton lors de la fête de l'agriculture et Prochain rendez-vous avec la présidente d'ADN et le réfèrent Agglo Mr Larue.

*Plusieurs panneaux de signalisation vandalisés, couchés ou déplacés. Le conseil demande une attention particulière car ceci a un cout important pour la collectivité.

*Prochain conseil le 18 octobre 2021 à 19h00.

21h45 la séance est levée.